

# Préparer un règlement intérieur personnalisé

**Objectifs :** *Se mettre en confiance pour travailler à plusieurs en toute sérénité*  
*Partager, Valoriser, Rendre cohérentes « les visions » et « les différences individuelles »*  
*Se doter d'un outil préventif de crise et d'une base d'accords favorisant l'évolution du projet.*

**Nos atouts, nos références :** 120 entreprises agricoles ont bénéficié des conseils de nos experts

## Contenu de la prestation :

Ecoute de la demande

Partage du cadre d'intervention et des attentes

Aide à l'adhésion à la démarche des autres membres

Emergence et partage des valeurs et des objectifs de chacun

- Mesure des écarts existants

Recherche des cohérences entre les projets individuels et le projet collectif

- Recherche des atouts et des limites

Emergence et écriture partagée d'articles du règlement intérieur

La méthode d'intervention vise à favoriser les échanges entre les (futurs) associés

- pour leur permettre de partager par la parole puis l'écriture les "valeurs" et les "visions de vie" de chacun

- les "objectifs et les moyens" choisis par les associés pour atteindre les satisfactions personnelles et les résultats escomptés de la société

Elle prévoit des points d'étape pour mesurer le niveau d'atteinte des objectifs,

identifier les points positifs, les difficultés rencontrées et les pistes de progression.

Remise d'un compte rendu en fin de prestation (ou 15 jours après la dernière intervention)

Entre six mois et un an après, partage des résultats atteints et évolution du règlement intérieur

## Public :

**Tous les agriculteurs qui s'associent**, créent un groupe de travail : GAEC, EARL, CUMA, groupe de vente, ...

**Tous les agriculteurs déjà en société** et qui souhaitent redéfinir les bases de travail

## Tarif et conditions de vente sur demande

**Responsable produit :** Myriam BERTHOMIEU

**Intervenant :** Myriam BERTHOMIEU Conseiller Agricole spécialisé en gestion des relations humaines

**Chambre d'Agriculture, Comité de Développement Agricole du Sud Aveyron 12400 Vabres L'Abbaye**  
Tel: 05 65 98 16 00  
Email : [cdasa@aveyron.chambagri.fr](mailto:cdasa@aveyron.chambagri.fr)

## Modalités :

**Prestation individuelle ou collective**  
(défini lors de la contractualisation)

## Durée, fréquence :

4 séquences d'une ½ journée chacune réparties sur 12 semaines complétées par une ½ journée de suivi entre six mois et un an

**La Chambre d'Agriculture respecte un code d'éthique fondé sur vos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels. Elle est engagée dans une démarche qualité. Vous pouvez consulter le site [www.aveyron.chambagri.fr](http://www.aveyron.chambagri.fr) rubrique Démarches qualité pour obtenir plus de détails.**